

Wanted, un dispositif inédit

Aussi bien est-ce un président de conseil général élu de zone rurale, sénateur et pharmacien de son métier qui fut le premier à réagir correctement. Dès 2006, le président Dériot – gardons son nom pour l'histoire – a fait voter par le conseil général un dispositif qui, à défaut d'être désigné par un nom français – ce dispositif s'intitule « *Wanted* » –, correspond néanmoins, tout à fait aux nécessités des Bourbonnais. Qu'on en juge :

La collectivité départementale s'est engagée à financer une partie des études des internes en médecine – soit 38 400 heures sur leurs trois dernières années – en échange d'un engagement ferme de leur part de s'installer dans un secteur déficitaire en médecine généraliste pendant au moins six ans. Les étudiants reçoivent une bourse de 38 400 € sur trois ans versée mensuellement, soit 700 € par mois lors de la première année, 1 000 € par mois lors de la deuxième année et 1 500 € par mois pour la troisième. Quelques 10 ans plus tard, un premier bilan peut être fait : 18 jeunes généralistes viennent de s'installer dans des zones déficitaires de l'Allier et à peu près le même nombre est sur le point de le faire. Dans un cas, la bourse attribuée a servi à l'achat de matériel médical au moment de l'installation du jeune médecin dans une commune de la montagne bourbonnaise.

Beaucoup de ces jeunes médecins sont originaires de l'Allier mais d'autres viennent de régions plus lointaines.

Signe de réussite : malgré une alternance politique, le dossier a toujours été unanimement soutenu. Bien mieux, le toujours sénateur Dériot, revenu à la présidence de ce qui est maintenant le conseil départemental, a fait voter à l'unanimité l'extension du dispositif de bourses aux chirurgiens-dentistes et aux masseurs kinésithérapeutes. Les étudiants de cinquième année en chirurgie dentaire en stage chez un praticien de l'Allier reçoivent une aide d'un montant de 500 € par mois pour six mois soit 3 000 € par stagiaire. Pour l'installation et l'équipement d'un masseur kinésithérapeute l'aide est de 15 000 € s'il s'installe dans une zone déficitaire et à la condition qu'il effectue des vacations dans les établissements d'hébergement de personnes âgées proches de son lieu d'installation.

D'une façon générale l'insertion de tous ces nouveaux médecins s'est très bien faite. Si les populations rurales savent ce qu'il en a coûté pour les faire venir, elles savent surtout ce qui leur en coûterait si ces jeunes médecins s'en allaient. Cette prise de conscience n'est pas inutile si l'on précise que beaucoup de médecins hésitent à s'installer en zone rurale en raison des difficultés d'insertion qu'ils peuvent y rencontrer.

La télémédecine

On peut craindre que malgré les initiatives nationales et locales, la situation ne s'améliore pas. Voire s'aggrave. Du moins en zone de déficit médical.

D'où l'intérêt d'explorer d'autres voies, dont celle de la télémédecine. Encore faut-il savoir de quoi il retourne. Pour ceux qui sont intéressés, notamment parmi les élus locaux, on peut leur recommander un livre qui vient de sortir et qui fait de façon très complète et claire le tour de la question. Cet ouvrage bien documenté est l'œuvre de Pierre Simon, néphrologue et juriste de la santé, pionnier de la télédialyse et président de la société française de télémédecine de 2010 à 2015.

Son livre est publié par les éditions du Coudrier. 313, avenue Marcel Mérieux, 69530 Brignais. www.edition-le-coudrier.fr.